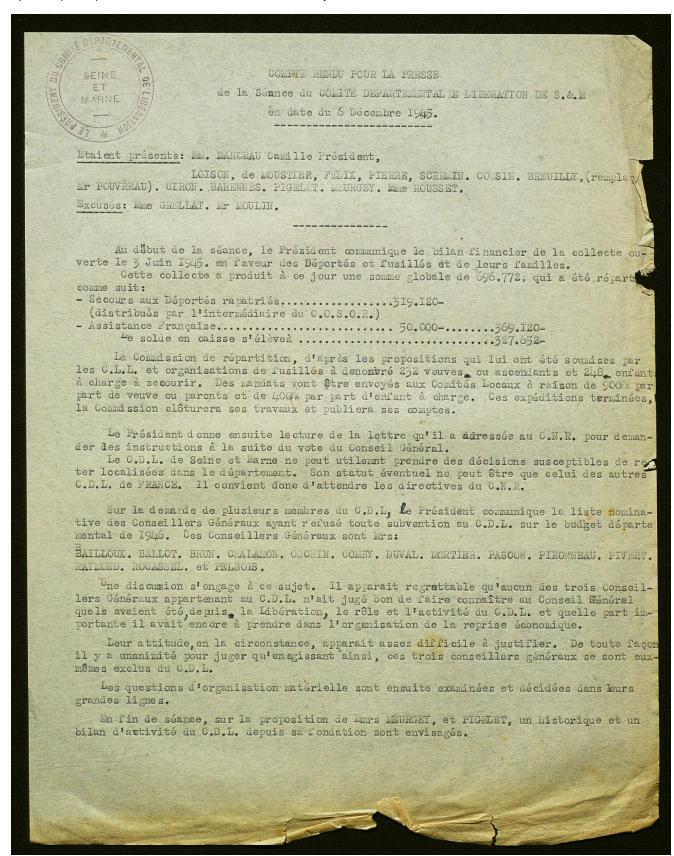
Cote: SC 21486

Cabinet du préfet, correspondances (1943-1945)

Compte-rendu de séance du Comité départemental de Libération de Seine-et-Marne, mai 1945

Une note évoque l'aide à des familles de déportés et des demandes du Comité d'Entr'Aide (CEA) des Internés et Déportés politiques de Seine-et-Marne en matière de justice.



envoye à Lour Régionaure

COMPTE RENDU POUR LA PRESSE DE LA SEANCE DU COMITS DEPARTEMENTAL DE LIBERATION DE SEINE-et-MARNE en date du 3 MAI 1945

-1-1-1-1-1-1-1-

Etaient présents :

ME.: le Préfet, Marchau Président du C.D.L.
PELBOIS, BARENNES, MOULIN, MEURGEY, PIERRE, FELIX, Dr MATRY, CHALAMON,
POUVREAU, de MOUSTIBR, CORBY, HOUY, SCREMIN (représentant M. GAUTIER),
VEILLARD, COUSIN, Emes VENDEE, GRELLAT et CHIQUOIS.

Avant d'ouvrir la séance, M. MARCEAU présente M. PELIX, deseurant à MONTERBAU, désigné par son organisation pour représenter 1°0.C.M. au sein du C.D.L., en remplacement de M. VALENTIN.

Le Président fait ensuite une déclaration à la suite du résultat des élections du 29 Avril 1945, d'où il ressort que le Peuple Français désire que l'on s'oriente vers une politique qui corresponde bien à celle définie par le C.N.R.

Sur la proposition de M. POUVREAU, le voeu suivant est alors émis à l'unanimité par le C.D.L., moins 2 abstentions, celles de MM. PELBOIS et de MOUSTIER qui font des réserves sur le problème des mationalisations:

"Le Comité Départemental de la Libération de SEINE-et-MARNN considérant qu'à travers les élections municipales et les grandicses manifestations du ler mai le Peuple Français s'est pronomeé sans équivoque pour l'application intégrale du programme du C.N.R.,

Demande au Gouvernement de tenir compte de ces résolutions et de s'appuyer avec confiance sur le Peuple pour le relèvement de la Franceⁿ.

M. MOULIN rend compte ensuite des travaux effectués par la Commission du Ravitaillement qui s'est réunie, le lundi 30 Avril. Constatent la recrudescence du marché noir, il a été décidé la fermeture des salaisonniers qui ont tous les pouvoirs d'achat dans le département, à l'exception toutefois de ceux faisant des conserves.

Une autre décision a été prise également en accord avec le Ravitaillement dénéral, c'est la suppression temporaire de la carte d'acheteur des marchands de bestiaux. Au cours de cette Commission il a été également étudié la question des matières grasses et du lait dont la situation est très critique dans le département.

Le C.D.L. propose à M. le Préfet de SEINE-et-MARNE qu'en raison de la carence des pouvoirs officiels de PARIS qui ne délivrent pas les quantités de matières grasses qui nous sont dues, le Ravitaillement Cénéral de SEINE-et-MARNE garde en presque totalité la quantité de crème qui est journellement expédiée sur PARIS et qui peut être transformée en bourre dans le département.

Au sujet des sanctions appliquées pour l'ausses déclarations de cheptel, le C.D.L. estime qu'elles ne sont pas intégralement mises en vigueur par les services du Ravitaillement Général et que trop souvent les confiscations ne sont réduites qu'à une simple réquisition qui dégrève les cultivateurs de toute imposition en viande.

.../ ...

_ 2 _

ANI ART

Le Jury d'Honneur n'étant pas su complet n'a pu statuer sur le cas de M. BARTHELEMI et se réunira à nouveau Jeudi prochain IO Mai 1945, à 15 heures, la séance du C.D.L. n'ayant pas lieu ce jour là.

La Président propose ensuite au C.D.L. la motion suivante sur le cas PETAIN :

"Le Comité Départemental de Libération de SEINE-et-MARNE ému par les égards pris à l'encontre du traître PETAIN, demande instamment au Gouvernement Provisoire de la République Française d'ouvrir son dossier et de le faire comparaître rapidement devant les Tribunaux compétents.

Le C.D.L. considérant que l'attitude de PETAIN n'a été qu'une longue suite de trahisons à l'égard du Pays demande que ce traître subisse un châtiment exemplaire".

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne ensuite lecture de différents voeux transmis par les Comités Départementaux de la MANCHE et d'ILLE-et-VILAINE.

M. COUSIN propose qu'un voeu soit émis par le C.D.L. en faveur d'un châtiment impitoyable des responsables de déportation dans les camps boches. Au nom des responsables des C.E.A. Intermés et Déportés politiques de SEINE-et-MARNE, il demande que les responsables des déportations en particulier par dénonciation passent devant un jury composé de déportés politiques venant directement des camps maudits tels que BUCHEMWAID, MEIMAR, AUSNICTRZ, RAVENSERUME, etc...

Sur la proposition de L. SCREMIN, le voeu suivant est adopté à l'unanimité par le C.D.L. :

"Le Comité Départemental de Libération de SEINE-ct-MARNE, réuni le 3 Mai 1945, aalue avec reconnaissance la glorieuse armée Soviétique qui vient de prendre BERLIN.

Il exprise le voeu que soient châtiés impitoyablement tous les criminels nazis qui ent déclenché la plus effroyable des guerres, où des millions de personnes ent été massacrées;

Il demande que le Couvernement Français prenne des mesures immédiates pour que le traître PETAIN soit jugé, ainsi que tous ses complices hitlériens afin que remaisse en France les grandes idées républicaines et démocratiques dont furent animés tous les partis et groupements de la Résistance et qui replaceront notre Pays eu premier rang des nations éprises de liberté."

Fédération Nationale des Centres d'Entraide des Internés et Déportés Politiques et de leur Famille

SECRÉTARIAT DÉPARTEMENTAL DE SEINE-&-MARNE

3, Place Galliéni, MELUN

Envoye & 8 Mair 1945

Press -

NOTE A LA PRESSE

Voeus en fave ur du chatiment impitoyable des responsables de déportation dans les camps boches.

Les Responsables des C.E.A. Internés et Déportés Politiques de Seine-et-Marne, tragiquement impressionnés par le récit des atrocités subies par les déportés politiques dans les camps de BUCHENWALD, WEIMAR, AUSWICTHZ, RAVENSBRUCK, etc et par l'état lamentable dans lequel rentrent tant de maheu reux estiment que des mauvais Français, responsables de ces déportations, en particulier par dénonciations ne pourront jamais payer assez cher leurs actes criminels, qui ne doivent pas être redevables des tribunaux tels qu'ils sont constitués actuellement et ou se jugent des cas bénins, et demandent que pour les cas de prévenus d'actes ayant eu pour conséquence, la déportation, le jury soit composé de déportés venant directement de ces camps maudits.

les C.E.A Internés et Déportés Rolitiques de SEINE & MARNE.



el Paramage I6 Wai 1945 Monsieur le Président, Nous avons l'avantage de vous informer que le C.L.L. de VAUDOY a décidé de parrainer le jeune VALIET François, demeurant Place du Marché à VILLEPARISIS, dont le père a été fusillé par les boches le 6 Acût 1943 et la mère déportée politique en Allemagne. Nous vous rions de bien vouloir en informer l'intéressé. - Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs. Le Président du C.D.L. de SEINE-et-MARNE; Monsieur le Dr TORRAS Président du C.L.L. de VILLEPARISIS